

NOTRE CANTINE :

Les repas sont assurés par l'entreprise :
«Mille et un repas»

Qui veille au respect de :

- L'équilibre alimentaire
- Privilégier les produits locaux et bio
- Objectif 0 gaspi (tri des déchets et travail sur les % taux prise)
- Invitation à goûter
- Plaisir de la découverte



Dans le respect des rythmes de chacun.

Cette charte a été élaborée et réfléchiée par :
Le Comité EJS

et rédigé par :

Alice, Barbara, Guylaine, Sandrine.

En partenariat avec l'équipe encadrante,
de la cantine, la mairie et les enfants de
Saint Jean de Tholome.

Elle reste évolutive dans le temps et en
fonction de la réalité du terrain.

SAINT
DE JEAN
THOLOME

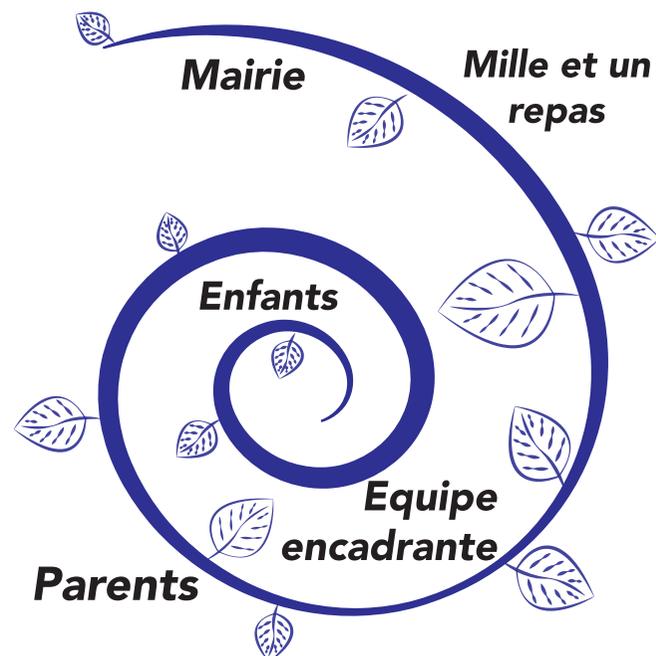


LA PAUSE MÉRIDIENNE C'EST QUOI ?

C'est un temps d'accueil des enfants inscrits à la cantine qui restent à l'école entre 11h45 et 13h35 pour le repas et un temps de repos, de détente ou de loisirs proposé selon la météo, en intérieur ou en extérieur dans l'enceinte de l'école.

COMMENT S'ORGANISE NOTRE PAUSE MÉRIDIENNE ?

Les enfants alternent entre un temps de repas et un temps de détente.



POUR LES PLUS PETITS :

Les enfants de maternelle mangent en premier afin qu'ils puissent bénéficier d'un temps de repos ou d'une sieste après le repas.



POUR LES PLUS GRANDS :

Des activités en lien avec leurs besoins leur sont proposées :

- Prendre le temps pour être au calme, lire, écouter une histoire
- Se dépenser
- Créer, bricoler
- Se reposer, ne rien faire
- Faire une partie de foot ou de basket
- Faire un jeu de construction
- etc...

L'ÉQUIPE ENCADRANTE :

Actuellement 7 personnes engagées par la Mairie accompagnent les enfants pendant et après le repas. L'équipe veille au bon fonctionnement de la vie en collectivité. Elle est attentive aux besoins individuels et des groupes d'enfants.

ELLE VEILLE AU RESPECT :

- De la sécurité des enfants
- De leur santé (projet d'accueil individualisé : PAI)
- De chacun
- De la nourriture
- Des locaux et du matériel (en partie prêté par l'école)

L'ENFANT :

A le droit de manger, jouer, de se reposer avec ses camarades
Respecte et participe aux règles de vie en communauté

LE PARENT :

Sensibilise son enfant au respect des règles de vie en communauté.